

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 11.05.2021

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 06/2021 Réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 53 alinéa 4 lettre h du règlement du Conseil communal, la commission des finances (CoFin) vous fait part de son avis sur le préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 31 mars 2021

Pour l'étude de ce préavis, la CoFin s'est réunie à 3 reprises, le 27 avril, le 5 mai et le 11 mai afin de l'analyser et finaliser ce rapport.

Préambule :

Le GYB est en fonction depuis 2005 et a atteint sa capacité maximum en 2008. De ce fait, des travaux d'agrandissement ont été entrepris afin de pouvoir proposer une offre en adéquation avec la demande. Dans ce cadre, les aménagements routiers nécessaires à cette extension sont compréhensibles. La CoFin s'est donc penchée sur les points suivants : l'impact financier de l'opposition, la durée d'amortissement et les risques concernant les subventions cantonales.

Analyse:

Afin d'anticiper des potentielles dépenses supplémentaires, la CoFin a tout d'abord voulu savoir quel sera l'impact financier pour la commune si l'opposition n'était pas levée par le Conseil communal. Malheureusement, cette éventualité, n'a pas été précisément chiffrée. Il est par contre sûr que ces coûts seront à charge de la commune.

Ensuite, la CoFin a voulu connaître les raisons pour lesquelles la Municipalité a décidé d'amortir cet investissement sur 25 ans. Concernant les routes avec un revêtement standard, la durée habituelle d'amortissement pour des objets similaires est entre 20 et 25 ans. Auparavant, la Municipalité proposait généralement une durée de 20 ans et depuis le Préavis 12/2020 Route d'Echallens, assainissement du passage à niveau CFF la Municipalité préconise 25 ans. En augmentant la durée d'amortissement, la Municipalité diminue l'impact annuel sur les comptes de fonctionnement de CHF 3'650.00.

Enfin, la CoFin a souhaité savoir les risques de dépassement du montant de CHF 700'000.-, limite à laquelle les cantons supporteront financièrement la moitié des travaux. Durant l'évaluation des travaux, les coûts avaient été estimés à la hausse afin de ne pas avoir de mauvaises surprises. De ce fait, le risque de dépassement est faible.

Conclusion:

Compte tenu des réponses obtenues et de l'évolution nécessaire du GYB, la CoFin est favorable à cet investissement raisonnable largement soutenu par les cantons.

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la commission des finances vous propose en conclusion de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n° 06/2021 de la Municipalité du 31 mars 2021;

ouï le rapport de la Commission des Finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

d é c i d e

Article 1 de lever l'opposition déposée dans le cadre de l'enquête publique avec un délai de 30 jours à la Cour de droit administratif et public (CDAP);

Article 2 d'autoriser la Municipalité à réaménager les rues du Favez, de la Vignette, et le passage de la Blancherie pour un montant de Fr. 882'400.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire les participations attendues des Cantons de Vaud et de Fribourg;

Article 3 d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 882'400.- TTC et à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;

Article 4 d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 365'000.- TTC et de l'amortir sur une durée de 25 ans.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

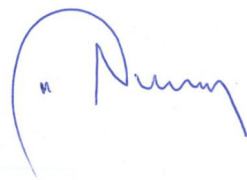
Rapport sur le préavis n°06/2021 Réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

La commission des finances :

Christian Gauthier
Président



Francis Collaud



Sylvain Quillet



Nicolas Schmid
rapporteur



Gérard Jenzer



Lionel Voinçon

